

ANFA

Association Nationale pour la Formation
Automobile

APPEL D'OFFRES OUVERT

FORMATION DE FORMATEURS
PEDAGOGIE DE L'ALTERNANCE

ACCORD-CADRE
CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS
LUNDI 19 OCTOBRE 2026 A 16H00

^{DS}
SR

^{DS}
BG

I. ANFA.....	2
POUR EN SAVOIR PLUS : HTTPS://WWW.ANFA-AUTO.FR/ANFA.....	2
II. DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS	2
A. HISTORIQUE	2
B. OFFRE ACTUELLE	2
C. OBJECTIF STRATEGIQUE DU DISPOSITIF	3
D. OBJECTIF OPERATIONNEL DU DISPOSITIF	3
E. OBJET DU MARCHE	4
III. PUBLIC	5
IV. ÉXIGENCES ANFA	5
LE CYCLE D'INGENIERIE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION DE FORMATEURS ANFA EST STRUCTURE DE LA MANIERE SUIVANTE :	5
HTTPS://PREZI.COM/VIEW/BHQEZG17UN2WF5PVSNDL/	5
LE CANDIDAT DEVRA RESPECTER CETTE ORGANISATION, NOTAMMENT CONCERNANT :.....	5
A. LA PRODUCTION	5
B. LA PROMOTION	6
C. LE SUIVI ET LA REMEDIATION	6
D. LA MISE EN ŒUVRE	7
V. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)	7
VI. CRITÈRES DE SELECTION.....	8
VII. CONTRAINTES.....	9
A. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ	9
B. CALENDRIER DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE	10
C. LE RESPECT DES FORMATS DE LA FORMATION DE FORMATEURS (TRAMES ET CHARTE GRAPHIQUE)	10
D. GESTION ADMINISTRATIVE (SOFIA).....	11
E. ÉVALUATION DE LA SATISFACTION.....	11
F. BUDGETS	11
G. ROLES	12
VIII. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	13

I. ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la Branche des Services de l'Automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans les métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Afin de mener à bien cette mission, les actions de l'ANFA portent, entre autres, sur l'accompagnement des établissements de formation initiale, notamment au travers du dispositif de formation de formateurs.



Pour en savoir plus : <https://www.anfa-auto.fr/anfa>

II. DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS

a. Historique

En adéquation avec les évolutions technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de formation de référence pour les équipes pédagogiques de la branche. Elle réalise, en outre, un effort important de prise en charge de la formation des formateurs et enseignants.

Plus de 2000 formateurs et enseignants préparant aux métiers de la branche bénéficient chaque année d'actions de professionnalisation.

b. Offre actuelle

L'ANFA dispose d'une offre complète de formations à destination des formateurs et enseignants de la branche. Ainsi, les 122 formations impulsées par l'ANFA sont recensées dans un catalogue de formations réparties comme suit :

- 48 formations technologiques du domaine maintenance véhicules particuliers,
- 19 formations technologiques du domaine maintenance véhicules industriels,
- 15 formations technologiques du domaine maintenance Deux roues : moto et vélo,
- 9 formations technologiques du domaine carrosserie-peinture,
- 3 formations technologiques du domaine véhicule ancien et historique,
- 14 formations interdisciplinaires,
- 7 formations scientifiques (disséminées dans les différents parcours),
- 8 formations pédagogiques.

Cette offre fait l'objet d'une mise à jour annuelle dans le courant du premier semestre de l'année N-1.



Pour en savoir plus :
Catalogue formation de formateurs disponible sur le site :
<https://f2f.anfa-auto.fr/>

c. Objectif stratégique du dispositif

Les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile ont la volonté de développer la qualité de l'appareil de formation initiale afin de contribuer au développement des compétences des jeunes et ainsi favoriser une insertion durable dans les entreprises. Le dispositif s'adresse à environ 400 établissements sur l'ensemble du territoire métropolitain.



Pour en savoir plus :
Convention Collective des Services de l'Automobile
<https://www.services-automobile.fr/convention-collective-et-accords/textes-conventionnels-de-base>

Article 6 - Formation d'enseignants

L'ANFA poursuit sa démarche de promotion, qualitative et quantitative, des actions de perfectionnement d'enseignants de lycées professionnels et de formateurs de CFA.

Le perfectionnement, dans les domaines techniques automobiles, devra continuer à constituer l'axe principal de la démarche, et comporter des formations spécifiques aux nouvelles technologies.

Il est également nécessaire de développer le perfectionnement des enseignants et formateurs dans les domaines tertiaires, en adaptant l'offre aux évolutions du secteur d'activité.

Les compétences pédagogiques sont également prises en compte par le développement d'une offre de perfectionnement d'une part, et certifiante, d'autre part, adaptée aux évolutions des besoins de formation des équipes pédagogiques.

Une meilleure connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement, de ses évolutions, ainsi que de ses besoins, devra être prise en compte, par le recours, si nécessaire, à des exposés de professionnels, ou des visites et stages en entreprise, ainsi qu'à des formations adaptées.

d. Objectif opérationnel du dispositif

C'est en permettant aux formateurs et enseignants de monter en compétences sur les aspects technologiques, scientifiques et pédagogiques que les partenaires sociaux s'assurent de la qualité des formations des jeunes sous contrat d'apprentissage ou sous statut scolaire.

L'ANFA propose ainsi un catalogue de formation à destination des formateurs et enseignants. Elle sélectionne les formations qui figurent au catalogue de formation en s'assurant de la pertinence et de la qualité des formations proposées. Chaque année le dispositif fait l'objet d'une promotion auprès des établissements. Plus de 230 stages techniques et pédagogiques sont organisés en présentiel sur l'ensemble du territoire. Le distanciel occupe également une part importante du dispositif 41 % des formations proposées le sont en distanciel ou hybride.

e. Objet du marché

L'ANFA souhaite faire appel à un prestataire pouvant assurer la conception et la mise en œuvre de formations spécifiques à la pédagogie de l'apprentissage dans la branche des services de l'Automobile.

Les candidats devront être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2026-2027.

L'objectif est d'accompagner les formateurs de l'apprentissage à la prise en compte du triptyque CFA/Apprentis/Entreprise lors de la conception, l'animation et évaluation de leurs actions pédagogiques.

Les formations proposées devront notamment permettre aux formateurs d'atteindre les compétences suivantes :

- Identifier les acteurs de l'apprentissage et les enjeux relationnels entre les acteurs de la branche,
- Animer l'apprentissage OF/entreprises,
- Concevoir une progression pédagogique adaptée à l'apprentissage et notamment aux certifications de branche,
- Définir les objectifs pédagogiques de la formation par apprentissage,
- Concevoir les séquences/séances de formation en mettant en œuvre une démarche pédagogique différenciée et individualisée, en lien avec le travail de l'apprenti en entreprise,
- Animer des séances d'apprentissage en favorisant une démarche inductive et en utilisant des outils innovants,
- Concevoir des évaluations formatives et sommatives en lien avec la progression des apprentis en centre et en entreprise.
- Evaluer les effets d'une séance ou d'un module de formation en apprentissage afin d'adapter le contenu et les modalités à chaque public et à l'évolution des métiers,
- Analyser son expérience, la capitaliser et la mutualiser,
- Concevoir, faire vivre et évaluer un projet d'actions pédagogiques en apprentissage.

Les formations proposées devront notamment préparer les formateurs à la certification « Construire, animer et évaluer la formation par apprentissage » RS6668 (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6668/>).

Le prestataire sera le cas échéant amené à personnaliser son offre de formation selon les besoins exprimés par les établissements bénéficiaires souhaitant organiser une action de formation rassemblant exclusivement du personnel de cet établissement (formation intra).

Cela comprendra un accompagnement à l'analyse de besoin en coopération avec l'établissement.

III. PUBLIC

La branche des Services de l'automobile fait de l'apprentissage son dispositif privilégié dans l'insertion des jeunes dans le secteur.

41 200 jeunes en contrat d'apprentissage sont formés en 2025/2026 contre 32 271 jeunes sous statut scolaire. 70 % des apprentis sont insérés 6 mois après la fin de leur formation.

Les formateurs de CFA représentent environ 60% des publics dans l'ensemble des formations proposées par l'ANFA.

Les formations qui seront conçues dans le cadre de ce marché, s'adresseront aux formateurs de l'apprentissage intervenant auprès d'un public en formation initiale dans les enseignements généraux, technologiques ou pratiques et pour les diplômes et certifications relevant de la branche des services de l'automobile.

IV. EXIGENCES ANFA

Le cycle d'ingénierie et de mise en œuvre de la Formation de Formateurs ANFA est structuré de la manière suivante :

<https://prezi.com/view/bHQeZg17uN2wf5PVsNdL/>

Le candidat devra respecter cette organisation, notamment concernant :

a. La production

Le candidat devra être force de proposition dans les conceptions et mises à jour de formations à créer. Il devra apporter une expertise en rapport avec le lot pour lequel il présente son offre et prendre appui sur les ressources de l'ANFA (observatoire et service ingénierie des certifications, etc.). Il proposera une méthodologie de veille.

Le candidat devra favoriser la conception d'actions distancielles ou hybrides dans la mesure où ces modalités sont compatibles avec les objectifs de formation identifiés. Il est souhaité que le candidat propose des méthodes pédagogiques innovantes.

L'ANFA interviendra en amont de toute production afin d'établir un cahier de charges en coopération avec le prestataire.

Dans le cadre de la conception, le candidat devra respecter le process et les outils de la F2F ANFA et produire :

- Un scénario global de la formation et un scénario pédagogique détaillé (enchaînement des modules),
- Pour chaque FAD et chaque ressource digitale, un synopsis/storyboard et un planning de production. Toutes les ressources digitales devront être accessibles à un public en situation de handicap visuel ou auditif,

- Une fiche formation,
- Pour les formations présentielles, un kit pédagogique : support formateur, support apprenant et un support pédagogique,
- Pour les formations à distance asynchrone, une FAD finale en version WEB et SCORM ou H5P, RISE (fichiers modifiables),
- Une évaluation diagnostique au début de la formation, des évaluations formatrices et une évaluation des acquis d'apprentissage.

Des étapes d'échange et de validation ainsi qu'un planning de production devront être systématiquement proposés lors de la conception/production.

Le candidat peut faire appel à des sous-traitants pour concevoir des supports de formation et notamment ce qui concerne la formation à distance. L'ANFA pourra proposer des sous-traitants au candidat de formation si celui-ci le souhaite.

L'ANFA validera le(s) sous-traitant(s) proposés par le candidat.

Le candidat ne pourra sous-traiter l'intégralité de son accord-cadre. Les précisions sont indiquées dans le règlement de consultation.

b. La promotion

La promotion de l'offre de formation de formateurs auprès des organismes de formation initiale et le recensement des besoins sont réalisés par l'ANFA. Les responsables territoriaux de l'ANFA sont les interlocuteurs privilégiés des établissements de formation.

Chaque année une campagne de recensement des besoins auprès des établissements est réalisée entre mai et juin pour chaque région. Elle permet aux responsables territoriaux de construire leur plan de formation pour l'année suivante.

Afin de diffuser plus largement les informations relatives aux nouvelles formations et formations actualisées, l'ANFA pourra organiser des webinaires et/ou des séminaires à destinations des responsables territoriaux et des prescripteurs de formation au sein des établissements (les inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge des formations techniques, Les directeurs, les directeurs délégués aux formations professionnelles, les responsables pédagogiques, les personnes identifiées dans SOFIA en tant que référents F2F).

Les candidats sélectionnés devront être en mesure d'effectuer des présentations de l'offre de formation de formateurs auprès de ce public.

c. Le suivi et la remédiation

Le candidat devra respecter les modalités et utiliser les outils de suivi de productions mis à sa disposition par L'ANFA.

L'ANFA pourra demander des améliorations des conceptions à la suite d'une période de test en situation réelle. Les ajustements seront compris dans le coût de conception des formations.

Le candidat devra expliquer quelle(s) méthode(s) de remédiation des formations il propose.

Les enquêtes de satisfaction sont mises à disposition des prestataires.

d. La mise en œuvre

1. Planification

Le candidat devra procéder à la planification des stages identifiés par les responsables territoriaux et le Service Accompagnement des Etablissements et Mobilité Européenne.

Toutes les étapes de la planification se réalisent dans la plateforme SOFIA en septembre, octobre N-1 :

- Proposition de dates,
- Confirmation 60 jours au plus tard avant la date de début du stage.

2. Mise à disposition de supports et interaction avec les apprenants

Le candidat devra impérativement utiliser le LMS choisi et mis à disposition par l'ANFA, lui permettant de diffuser des contenus de formation. Cela comprend l'intégration des conceptions.

Le candidat devra assurer :

- une assistance pédagogique,
- un suivi des apprenants,
- la relance des apprenants.

3. Locaux et ressources

La formation de formateurs étant organisée sur l'ensemble du territoire national, le candidat devra expliquer comment il compte rendre accessible les formations sur l'ensemble du territoire. Ces formations pourront se réaliser dans les locaux du candidat ou dans des locaux externes (CFA, entreprises, ...). Lorsque la formation est organisée dans des locaux externes la réservation sera effectuée par l'ANFA directement auprès de l'organisme, les frais éventuels seront pris en charge par l'ANFA. Le candidat devra expliquer les moyens logistiques qu'il compte utiliser pour les formations en présentiel (support didactiques ressources, ...).

4. Méthodes d'animation

L'ANFA souhaite que le candidat soit en mesure de varier les méthodes et outils du présentiel et du distanciel afin de dynamiser, rendre agréable ces temps de formation et maintenir l'attention des stagiaires.

V. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

L'ANFA a lancé en septembre 2025 *Copilote, la transition ingénieuse*, son programme d'action RSE. Ce programme associe un volet interne (décarbonation et QVT) et un volet externe, lié au rôle que l'ANFA joue dans la branche des services de l'automobile, en qualité d'organisme mandaté pour concevoir et déployer la politique nationale de formation. L'accompagnement de l'évolution des compétences des métiers constitue le fondement de notre mission : dans le contexte de transition énergétique actuel, les enjeux auxquels est confrontée la branche sont considérables. L'ANFA entend assumer pleinement ses responsabilités en la matière.

Dans ce contexte, il est attendu de tout candidat :

- Qu'il indique, dans le cadre de sa réponse au présent marché, quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant ;
- Qu'il s'engage à favoriser des modalités d'action dans une logique de réduction de l'empreinte carbone et de lutte contre le gaspillage
- Qu'il soit en mesure de fournir le cas échéant un bilan carbone de ses activités.



Pour en savoir plus : <https://www.anfa-auto.fr/engagements-rse>

VI. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'ANFA attribuera le lot, selon ses procédures internes, aux candidats dont l'offre aura été jugée la plus performante au regard de l'analyse multicritères.

Les critères de sélection permettront à l'ANFA d'évaluer l'adéquation entre les propositions des candidats et les besoins exprimés ci-dessus. Par ailleurs, les candidats sont invités à inclure des références appuyant leurs dossiers. Les candidats devront utiliser la trame de réponse en annexe 1.

Chacun des critères est pondéré entre 10 et 30 points, la note totale porte sur 100 points.

1. Expérience Le candidat devra apporter des éléments relatifs à sa connaissance de la branche des services de l'automobile. Il pourra présenter l'ensemble des actions menées à destination de la branche et/ou lui ayant apporté les connaissances de la Branche des services de l'automobile. Il devra présenter son expertise relative à l'accompagnement des CFA et la pédagogie de l'alternance. Il devra préciser quelles sont ses références en termes de formations menées auprès d'un public de formateurs intervenant dans le cadre de l'alternance.	<u>Points</u> 20 points
2. Ressources Le candidat devra présenter son expertise et les ressources (humaines et pédagogiques) qu'il mobilisera, notamment concernant : - la conception d'actions de professionnalisation - la promotion d'une offre de professionnalisation (externe et interne) - l'animation d'actions de professionnalisation - le déploiement de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire national - le management et l'organisation	20 points

3. Approche pédagogique et méthodologie Le candidat devra détailler son approche pédagogique et sa méthodologie et illustrer la déclinaison en présentant un exemple d'une conception et d'animation d'une action pour un client. Cette présentation devra prendre en compte les exigences ANFA (cf. IV.a) En cohérence avec la démarche pédagogique proposée et les objectifs de la formation, le candidat devra présenter les méthodes et outils du présentiel/distanciel qu'il compte utiliser pour animer.	30 points
4. Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) Le candidat devra indiquer quels sont les engagements de sa propre démarche RSE le cas échéant : - s'engager à favoriser des modalités d'action dans une logique de réduction de l'empreinte carbone et de lutte contre le gaspillage, - Être en mesure de fournir un bilan carbone de ses activités.	10 points
5. Proposition financière - Conception et production : l'offre devra présenter le coût d'une conception et d'une mise à jour d'une formation en prenant en compte les attentes de l'ANFA et en précisant le degré de digitalisation. Le nombre de jours de conception devra être précisé. Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés et détaillés en fonction des profils mobilisés. - Mise en œuvre : l'offre devra présenter le coût jour pour l'intégralité du lot en détaillant ce qu'il inclut (coût formateur, matériel, frais de vie, ...). - Promotion : L'offre devra indiquer le coût jour de préparation et d'animation webinaire et d'un séminaire (incluant les frais de déplacement (cf. IV.b)). Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés.	20 points

VII. CONTRAINTES

Afin d'harmoniser son offre de formation, l'ANFA impose des contraintes de réalisation que chaque candidat devra respecter et prendre en compte dans sa proposition.

a. Propriété intellectuelle et confidentialité

Le candidat sélectionné dans le cadre du présent appel d'offres cédera à l'ANFA et à titre exclusif les droits de propriété intellectuelle sur le support de formation créé, ceux-ci comprennent :

- Le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie du support de formation, d'y apporter toutes modifications, de mettre à jour le contenu du support de formation, de transformer, de modifier, d'intégrer tout ou partie du support de formation dans toute création nouvelle, de créer des contenus dérivés

- Le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter tout ou partie du support de formation, sans limitation de nombre le droit de représenter, de diffuser, ou de faire diffuser les créations par tous moyens et/ou supports électroniques, numériques, informatiques, auprès d'un public de formateurs ou enseignants intervenant en formation initiale.
- Le droit d'exploitation : le droit d'exploiter, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif, à titre exclusif.

Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation.

L'attributaire conservera le droit de reproduction et aura une licence de droits de représentations et d'exploitation.

Le candidat retenu déclare disposer de l'ensemble des droits patrimoniaux sur les supports créés et utilisés par ses intervenants.

L'organisme de formation s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires qui pèsent sur lui relativement au contenu et à la reproduction des documents/supports de formation transmis/utilisés (notamment les outils d'animation, les supports stagiaires et les scénarios pédagogiques...).

En particulier, il s'engage à ce que les éventuelles reproductions de documents/supports de formation effectués dans le cadre de la présente convention ne portent pas atteinte aux droits d'auteur et ne contreviennent pas aux dispositions de la loi applicable sur la propriété littéraire et artistique.

En aucun cas, la responsabilité de l'ANFA ne pourra être engagée en cas d'utilisation sans droit par l'organisme de formation d'œuvres intellectuelles ne lui appartenant pas.

Le candidat retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

b. Calendrier de conception et de mise en œuvre

La prestation globale se déroulera sur 3 ans. Les formations devront être opérationnelles à partir de janvier 2027.

Le candidat retenu devra également prendre en main et mettre en œuvre les formations existantes relatives à cette thématique au catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA et promouvoir les actions en fonction des besoins identifiés par l'ANFA.

c. Le respect des formats de la Formation de Formateurs (trames et charte graphique)

Afin d'avoir une offre de formation de formateurs harmonisée, le candidat devra s'engager à respecter une charte que leur fournira l'ANFA pour la production des différents supports de formation.

Cette charte indiquera les éléments visuels que l'ANFA souhaite apposer (logos, couleurs, etc.) ainsi que des trames permettant des formats de formations homogènes.

L'ANFA prend acte de la montée en puissance du recours à l'intelligence artificielle. Dans le cadre du présent marché, il est attendu du candidat :

- Qu'il respecte le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (RIA), entré en vigueur le 13 juin 2024 et notamment de ne pas utiliser de système interdit par ce règlement
- Qu'il indique dans le cadre de sa réponse au présent marché s'il dispose d'une charte d'usages de l'IA et qu'il la fournisse le cas échéant
- Qu'il signale clairement toute production réalisée, en totalité ou en partie à l'aide de l'IA qu'il s'agisse d'images, de vidéos, de contenus rédactionnels ou de tout autre support.

d. Gestion administrative (SOFIA)

La gestion administrative des formations devra se faire via l'interface commune entre l'ANFA et les candidats : SOFIA.

Cela concernera :

- Le process administratif de conception
- La planification des actions de formation
- L'inscription des apprenants
- La convocation et information des apprenants
- Le contrôle de l'assiduité avec l'outil proposé par l'ANFA

Le candidat devra respecter les délais préconisés par l'ANFA en matière de conception et planification afin que les formations puissent être mises en œuvre dans les délais impartis.

e. Évaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des apprenants sera réalisée de manière dématérialisée par le candidat via l'outil proposé par l'ANFA.

L'ANFA en sera garante et communiquera au candidat les résultats des évaluations pour leur permettre d'identifier les points forts et les points d'amélioration liés à leurs prestations.

Le candidat proposera des modalités de mise en place d'actions correctives en relation avec les résultats des enquêtes de satisfaction.

L'ANFA s'engagera à communiquer les résultats des enquêtes de satisfaction au candidat sélectionné afin qu'il puisse répondre aux obligations du Référentiel National Qualité Qualiopi.

f. Budgets

1. Budget conception/production

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire. Il est conclu sans montant minimum et pour un montant annuel maximum estimé à 30 k€ TTC/ Net de taxes soit 25 k€ HT annuel pendant la durée totale du marché. L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque conception retenue.

2. Budget mise en œuvre

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire. Il est conclu sans montant minimum et pour un montant annuel maximum estimé à 130 k€ TTC/Net de taxes soit 108 k€ HT pendant la durée totale du marché. L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque animation, il sera envoyé avec la liste des inscrits au stage.

3. Budget promotion de l'offre

L'ANFA consacrera au maximum 5 K€ TTC/Net de taxes par an à la promotion de l'offre de Formation de Formateurs relative à la pédagogie de l'alternance auprès des publics nommés (cf. IV.b).

g. Rôles

Afin que les candidats choisis soient en règle avec leurs obligations Qualiopi, il est nécessaire de définir les rôles dévolus au commanditaire et ceux dévolus aux prestataires de formation.

Le tableau ci-dessous explicite les rôles de chacun.

ETAPE	ANFA	PRESTATAIRES
Diffusion de l'offre	X	Le prestataire peut également diffuser sa communication en concertation avec l'ANFA
Recensement des besoins	X	
Planification		X
Inscription des apprenants	X	
Convocation et informations sur la formation	X	X
Contrôle assiduité		X Le prestataire devra renseigner les absences et présences dans l'outil SOFIA
Satisfaction		X Le prestataire devra utiliser l'enquête sphinx ANFA
Action correctives		X Le prestataire devra proposer un process de traitement des résultats et de mise en place d'actions correctives
Evaluation		X
Attestation de fin de formation		X
Certificat de fin de formation		X

VIII. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 7 septembre 2026

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Bernard GUYOT
2898292FF4AA411...

Bernard GUYOT

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Stéphane RIVIERE
839C7B5E0725435...

Stéphane RIVIERE

Annexes :

- Annexe 1 : Trame de réponse à utiliser obligatoirement